



Plan de relance de l'économie : Rien n'est fait pour les TPE-PME qui sont en train de s'asphyxier

« Aucune mesure d'urgence n'est prévue dans ce plan de relance » a vivement regretté Hervé Lambel, porte-parole du Cerf, après les annonces du président de la République. « L'extrême gravité de la situation exigeait des mesures immédiates pour soutenir l'activité, pas d'attendre janvier. La particularité de cette crise, c'est un effondrement de la consommation et de l'investissement des TPE qui se propage maintenant aux plus grandes. C'est pourquoi il fallait décider le report et l'échelonnement de la TVA et de la Taxe professionnelle dues à la mi-décembre pour injecter les liquidités dont les entreprises ont besoin. C'est bien un manque vital et immédiat de trésorerie qui empêche les TPE de payer notamment leurs fournisseurs et de pouvoir continuer leur activité alors que les banques ne jouent toujours pas le jeu... Sans un allègement de la trésorerie dans les huit jours qui viennent, nous allons assister à une nouvelle vague de dépôts de bilan et une montée en flèche du chômage » a insisté Hervé Lambel. « D'ici janvier, on comptera 5000 défaillances de plus, 20 000 entreprises auront disparu, ce seront au total plus de 35000 emplois qui auront été détruits » a-t-il rappelé.

Rappel des propositions d'urgence du Cerf

- une baisse drastique du prix du découvert autorisé (au prix du crédit)
- un report et un échelonnement, au prix du crédit, de la TVA due à la mi-décembre.
- un report et un échelonnement, au prix du crédit, de la taxe professionnelle due à la mi-décembre
- un échelonnement, au prix du crédit, de la dette accordée par l'Unedic le 15 octobre dernier
- un report et un échelonnement des cotisations Urssaf et Unedic dues à la mi-janvier
- un échelonnement des indemnités de licenciement
- une réduction des délais de paiement de l'Etat aux entreprises.

Pour soutenir le secteur du bâtiment, le Cerf propose en outre, un report et un échelonnement des cotisations dues à la Caisse de congés payés du bâtiment qui réclame aujourd'hui le règlement trois mois à l'avance.

De la même manière, le Cerf demande un report et un échelonnement du RSI (Régime social des indépendants) qui est aujourd'hui dû trois mois à l'avance.

**Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus
- maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux**

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30€ à l'ordre du Cerf.**

Parce que nous sommes des millions, nous serons entendus !

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org